



Le Premier juin Deux Mille Quinze à 20 H 00, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUCHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence de Madame Monique GIRARDON, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 26 mai 2015.

PRESENTS : Monique GIRARDON, Chrystelle VILLEMAGNE, Claire GANDIN, Christian SAPY, Gérard DUBOIS, Valérie TISSOT, Christophe BEGON, Florent TISSOT, Jeanine LAROUX, Gérard ZENGA, Alain RIEU, Suzanne LYONNET, Marie-Anne ROBIN, Michel KRUPKA, Liliane BOUCHUT, Pascale OLLAGNIER, Nathalie LASSABLIERE, Valérie PERRIER, Christophe REBOULET, Véronique BADET, Eric LEONE, Laurence EMILE, Olivier JOURET, Bertrand VALLA, Julien MAZENOD

Excusés avec pouvoir : Michel CHAUSSENDE, Sylvie VALOUR, Christian SAPY,

Absents : Cyrille MURIGNEUX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand VALLA

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Michel CHAUSSENDE,
Sylvie VALOUR,
Elodie BARDON,

Mandataires

Chrystelle VILLEMAGNE
Claire GANDIN
Christian SAPY

Madame Monique GIRARDON, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

↳ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2015**

Aucune observation n'ayant été formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

↳ **Désignation du secrétaire de séance : Bertrand VALLA**

Dossier n°2015-38 - Accueil périscolaire - Vote des tarifs - Année scolaire 2012/2016 Dossier présenté par Monsieur BEGON

Monsieur BEGON rappelle à l'assemblée que l'organisation et la gestion d'un accueil périscolaire sont désormais à la charge de la Commune.

Conçu pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles publiques maternelles et primaires de la Commune, l'accueil périscolaire se fera dans les écoles maternelles et primaires Glycines et Marcel Pagnol et Pôle Enfance Jeunesse.

Il est ouvert tous les jours des périodes scolaires du lundi au vendredi sauf les jours fériés. L'encadrement des enfants est assuré par les agents du service Enfance Jeunesse.

Le Conseil municipal **décide** d'appliquer les tarifs et les modalités suivants concernant les transports scolaires pour l'année scolaire 2015/2016 :

Quotient familial	Vote tarifs correspondant à la demi-heure Année scolaire 2015/2016
0-500 €uros	0,75 €uros
501-700 €uros	0,95 €uros
701-900 €uros	1,25 €uros
901-1100 €uros	1,50 €uros
1101-1300 €uros	1,80 €uros
1301 €uros et plus	2,00 €uros

Il est précisé que la facturation se fera en fin de mois par chèque bancaire, Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou espèces.

↳ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-39 - Accueil de loisirs - Vacances scolaires et mercredis - Vote des tarifs pour l'année scolaire Année scolaire 2015/2016 Dossier présenté par Monsieur BEGON

Monsieur BEGON rappelle à l'assemblée que l'accueil de loisirs est organisé par la Commune.

Conçu pour les enfants et les jeunes âgés de 4 ans à 17 ans, l'accueil de loisirs se fait dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse, habilités à l'accueil de 120 enfants maximum.

Cet accueil de loisirs, riche de nombreuses activités, est proposé les mercredis et les vacances scolaires du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

Monsieur BEGON rappelle que, par ailleurs, les adolescents sont accueillis en accueil dit libre à titre gratuit, de 8h00 à 12h et de 14h à 18h tous les jours de la semaine pendant les vacances scolaires et les mercredis de 14h à 18h.

L'encadrement des enfants est assuré par les agents du service Enfance Jeunesse.

Le Conseil municipal **décide** d'appliquer les tarifs et les modalités suivant concernant l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2015/2016 :

Tarifs vacances scolaires	
Résidents de VEAUCHE	
	Vote tarifs Année scolaire 2015-2016
Quotient familial	1 jour
0-500	5,00 €uros
501-700	8,50 €uros
701-900	12,50 €uros
901-1100	13,50 €uros
1101-1300	14,00 €uros
1301 et plus	14,50 €uros

Tarifs vacances scolaires	
Extérieurs à VEAUCHE	
	Vote tarifs Année scolaire 2015-2016
Quotient familial	1 jour
0-500	5,00 €uros
501-700	8,50 €uros
701-900	15,00 €uros
901-1100	18,00 €uros
1101-1300	19,00 €uros
1301 et plus	20,00 €uros

Tarifs mercredis		
Résidents de VEAUCHE		
	Vote tarifs Année scolaire 2015-2016	
Quotient familial	½ journée	½ journée + repas
0-500	3,00 €uros	4,00 €uros
501-700	4,00 €uros	6,40 €uros
701-900	4,50 €uros	7,20 €uros
901-1100	6,00 €uros	8,70 €uros
1101-1300	7,00 €uros	9,70 €uros
1301 et plus	8,00 €uros	10,40 €uros

Tarifs mercredis		
Extérieurs de VEAUCHE		
	Vote tarifs	
	Année scolaire 2015-2016	
Quotient familial	½ journée	½ journée + repas
0-500	3,00 €uros	4,00 €uros
501-700	4,00 €uros	6,40 €uros
701-900	6,00 €uros	9,00 €uros
901-1100	9,00 €uros	12,00 €uros
1101-1300	10,00 €uros	13,00 €uros
1301 et plus	11,00 €uros	14,00 €uros

Monsieur BEGON précise que pour tenir compte de l'augmentation des coûts de gestion, ces tarifs ont dû être revus à la hausse pour les seuls quotients familiaux les plus élevés ainsi que pour les familles extérieures à la commune.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-40 - Affaires scolaires - Revalorisation des tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires de la commune - Année scolaire 2015-2016
Dossier présenté par Monsieur BEGON

Monsieur BEGON rappelle au Conseil municipal qu'en application du décret susvisé, les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Monsieur BEGON rappelle également que les inscriptions mensuelles et règlements afférant, doivent être rendus avant le 21 du mois courant pour le mois suivant.

Monsieur BEGON expose à l'assemblée que le tarif des repas servis aux restaurants scolaires de la Commune est actuellement fixé à 2,95 euros.

Le Conseil municipal,

- **décide** de porter à 3,25 euros le tarif des repas servis aux restaurants scolaires de la Commune pour l'année scolaire 2015-2016, sachant que le prix de revient par repas est de 6,38 euros.
- **décide** d'appliquer, pour toute inscription faite le jour même où le repas est pris, le tarif du repas majoré d'UN euro, soit 4,25 euros,
- **décide** d'appliquer, pour toute annulation le jour même, le tarif du repas, soit 3,25 euros,
- **décide** d'appliquer, pour tout enfant présent au restaurant scolaire sans y être inscrit, le coût de revient d'un repas, soit la somme de 6,38 euros.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-41 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Classe Veauchoise 2017
Dossier présenté par Madame TISSOT

Dans le cadre de l'organisation des vogues annuelles qui auront lieu à Veauche en Juillet et Août prochains et des manifestations de l'année 2015, Madame TISSOT informe l'assemblée de la demande de subvention formulée par la Classe Veauchoise 2017, représentée par sa Présidente Julie VERICEL.

Au vu du dossier présenté par cette association et de l'intérêt que présentent ces animations pour la Commune, le Conseil municipal **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 250,00 €uros à la Classe Veauchoise 2017 pour l'organisation de ces manifestations.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-42 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Association sportive du Collège Antoine Guichard - Championnat de France UNSS d'Ultimate
Dossier présenté par Monsieur DUBOIS

Monsieur DUBOIS informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée, au nom de l'association Sportive du Collège Antoine Guichard, par Madame BARITHEL, professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Antoine Guichard.

Monsieur DUBOIS expose à l'assemblée que les élèves de l'association se sont qualifiés pour le Championnat de France UNSS d'Ultimate qui s'est déroulé à TRAPPES les 18, 19 et 20 mai 2015 et auquel ont participé 11 élèves.

Il précise que ces élèves se sont qualifiés à ces championnats pour la deuxième année consécutive.

Au vu du dossier présenté par l'association sportive du Collège Antoine Guichard et de l'intérêt sportif que présente cet événement pour nos collégiens, le Conseil municipal **décide** d'allouer à l'Association Sportive du Collège Antoine Guichard une subvention exceptionnelle de 200,00 euros, correspondant aux frais de participation à ce Championnat de France.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-43 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Office des Sports - Foulées Veauchoises
Dossier présenté par Monsieur DUBOIS

Monsieur DUBOIS informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Office des Sports représenté par son Président, Monsieur Antoine FARISSIER et dont le siège est situé Place Jacques Raffin, 42340 à VEAUCHE.

Monsieur DUBOIS fait part à l'assemblée de l'organisation des Foulées Veauchoises le 5 Septembre 2015 à VEAUCHE.

Cette 12^{ème} édition rassemblera de nombreux sportifs qui pourront participer aux traditionnelles courses des 5 et 10 km mais également à un semi-marathon.

Au vu du dossier présenté par cette association, de l'intérêt sportif et de l'animation qu'elle présente pour la Commune, le Conseil municipal **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000,00 euros à l'Office des Sports, correspondant aux frais de participation à cette manifestation.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-44 - Indemnité pour le gardiennage des églises communales
Dossier présenté par Monsieur BEGON

Monsieur BEGON rappelle au Conseil municipal qu'il a été versé pour l'année 2014, au titre de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales, la somme de 474,22 €uros.

Celle-ci correspondait au plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil municipal **décide** de maintenir le montant de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage des églises communales à 474,22 euros.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-45 - Escale - Mise en place de la carte M'ra - Convention « Spectacle vivant/festival » avec la Région Rhône Alpes Dossier présenté par Madame TISSOT

Madame TISSOT rappelle que dans le cadre des saisons culturelles organisées à l'escale, la commune fixe chaque année les droits d'entrée afin d'assister aux spectacles. Différents tarifs sont ainsi proposés : tarifs pleins, tarifs réduits, tarifs juniors et tarifs abonnés.

Madame TISSOT expose à l'assemblée qu'afin de développer l'accès à la culture auprès des jeunes de 16 à 25 ans, la commune envisage de mettre en place un dispositif intitulé Carte M'ra en partenariat avec la Région Rhône Alpes.

Ce dispositif vise à octroyer à chaque lycéen et apprenti rhônalpin divers avantages, utilisables au travers d'une carte à puce pluriannuelle, gratuite, rechargeable, valable du 1^{er} juin de l'année scolaire en cours au 31 mai de l'année N+1. Cette carte est nominative et à usage individuel et personnel.

Madame TISSOT dépose sur le bureau de l'assemblée un projet de convention devant intervenir entre la commune et la Région Rhône Alpes dans le cadre de la mise en place de la carte M'ra en vue de l'organisation de «spectacle vivant/festival ».

Les modalités d'intervention et les conditions financières sont clairement définies dans le projet de convention annexé à la présente.

La convention prendra effet à la date de sa signature et se terminera au 31 mai 2019.

Le Conseil municipal,

- **approuve** la mise en place de la carte M'ra
- **approuve** la convention « spectacle vivant/festival » devant intervenir entre la commune et la Région Rhône Alpes,
- **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-46 - Organisation de spectacles à l'escale dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016 - Signature d'une convention de partenariat avec le Festival International de Jazz – Rhino Jazz(s) Dossier présenté par Madame TISSOT

Madame TISSOT rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la saison culturelle, la commune organise des spectacles en partenariat avec le Festival International de Jazz Rhino Jazz(s).

Madame TISSOT expose au conseil municipal que le Festival International de Jazz Rhino Jazz(s) va produire le 17 octobre 2015 à l'escale un spectacle-concert de « NINA PAPA (FR) » entièrement monté.

Il assumera la responsabilité artistique de la représentation, assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il s'engage à fournir la fiche technique du spectacle.

Madame TISSOT dépose sur le bureau de l'assemblée un projet de convention précisant l'étendue de ce partenariat, notamment les obligations des parties et les conditions financières.

Le coût engendré par le concert s'élève à 4 750,00 € HT comprenant les voyages, hébergements, repas, sacem, cachets et sera réparti comme suit :

- 1/3 du budget dépenses sera pris en compte par le Producteur,
- 2/3 du budget dépenses seront pris en compte par l'Organisateur (la Commune) soit la somme de 3 167,00 € HT (3 341,19 € TTC).

La répartition des recettes sera réalisée selon le mode suivant :

- l'Organisateur percevra 2/3 du montant global de la billetterie et s'acquittera du règlement des taxes TVA 2,1 %, Taxe sur les spectacles 3,5 % et de la SACEM sur la somme perçue,

- le Producteur percevra 1/3 du montant global de la billetterie et s'acquittera du règlement des taxes TVA 2,1 %, Taxe sur les spectacles 3,5 % et de la SACEM sur la somme perçue,

Le Rhino Jazz assurera la vente de billets à l'entrée de l'escale le soir du spectacle.

Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat devant intervenir entre le Festival International de Jazz Rhino Jazz(s) et la Commune de Veauche relative à la production du spectacle susnommé.

⇒ Adopté à l'unanimité

Dossier n°2015-47 - Saison culturelle 2015/2016 - Droits d'entrée à l'escale Dossier présenté par Madame TISSOT

Madame TISSOT expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'organisation des différents spectacles qui auront lieu à « l'escale », il convient de fixer un droit d'entrées pour assister à chacun des spectacles prévus au programme de la saison culturelle 2015/2016.

Il est proposé les tarifs suivants :

☞ **Dany Brillant** le 19-septembre 2015 :

- Tarif plein : **33 euros**
- Tarif réduit : **30 euros**
- Tarif abonnés : **27 euros**

☞ **Spectacle jeune public « Les p'tits boulots de Julio PADPO »** le 20 octobre 2015

- Tarif plein : **7 euros**
- Tarif réduit : **4 euros**
- Tarif abonnés : **4 euros**

☞ **Noëlle Pernat, « Super Mado »** le 14-novembre 2015

- Tarif plein : **30 euros**
- Tarif réduit : **27 euros**
- Tarif abonnés : **24 euros**

☞ **Opérette « Pomme d'Api »** le 12-décembre 2015

- Tarif plein : **16 euros**
- Tarif réduit : **14 euros**
- Tarif abonnés : **12 euros**

☞ **KFT, « Ta gueule »** le 16 janvier 2016

- Tarif plein : **16 euros**
- Tarif réduit : **14 euros**
- Tarif abonnés : **12 euros**

☞ **L'escale se balade dans le Bayou** le 6 février 2016

- Tarif plein : **18 euros**
- Tarif réduit : **15 euros**
- Tarif abonnés : **13 euros**

☞ **Spectacle jeune public Steve Waring** le 16 février 2016

- Tarif plein : **10 euros**
- Tarif réduit : **10 euros**
- Tarif abonnés : **10 euros**
- Tarif Junior **5 euros**

☞ **Toizémoi, Paradis d'enfer** le 19 mars 2016

- Tarif plein : **19 euros**
- Tarif réduit : **16 euros**
- Tarif abonnés : **14 euros**

☞ **Natasha EZDRA (chansons)** : le 8 avril 2016

- Tarif plein : **16 euros**
- Tarif réduit : **14 euros**
- Tarif abonnés : **12 euros**

☞ **Patrick Sébastien** : le 9 avril 2016

- Tarif plein : **35 euros**
- Tarif réduit : **32 euros**
- Tarif abonnés : **29 euros**

☞ **Gold**, le 14 mai 2016

- Tarif plein : **25 euros**
- Tarif réduit : **22 euros**
- Tarif abonnés : **19 euros**

Soirées « découverte » Connaissance du Monde

☞ **Le Pays Basque** : le 6 octobre 2015

☞ **La Route 66** : le 10 décembre 2015

☞ **L'Inde** : le 29 janvier 2016

☞ **Le Maroc** : le 11 mars 2016

☞ **La Sicile** : le 25 mars 2016

Les tarifs proposés sont identiques pour toutes les séances de Connaissance du Monde :

- Tarif plein : **8 euros**
- Tarif réduit : **7 euros**
- Tarif abonnés : **7 euros**
- Pour les moins de 12 ans : **gratuit**

Soirées « découverte » Carnet de Voyage

☞ **Amazonie, éternel eldorado brésilien** : le 16 octobre 2015

☞ **Groenland, là où naissent les icebergs** : le 20 novembre 2015

☞ **La Corse, itinéraires de rencontres** : le 12 février 2016

☞ **Voyage en terre(s) d'Arménie** : le 15 avril 2016

Les tarifs proposés sont identiques pour toutes les séances des Carnets de voyage :

- Tarif plein : **8 euros**
- Tarif réduit : **7 euros**
- Tarif abonnés : **7 euros**
- Pour les moins de 12 ans : **gratuit**

Il est précisé que le **tarif réduit** s'applique aux moins de 16 ans, aux lycéens et étudiants sur présentation de la Carte d'Etudiant, aux chômeurs, aux comités d'entreprise, aux associations, aux plus de 65 ans, aux personnes handicapées ainsi qu'aux groupes à partir de la dixième personne.

Est considéré comme **abonné** tout spectateur réservant une place pour au moins quatre spectacles de la même saison (avec au maximum 2 soirées « découverte »). Il bénéficie du Tarif Abonnés pour tout spectacle supplémentaire. Dans les cas où un spectacle est prévu sans Tarif Abonnés, il bénéficie du Tarif Réduit.

Les places pour les conférences Université pour tous ne rentrent pas dans le cadre de l'abonnement de la saison culturelle.

Le **tarif junior** s'applique aux enfants de moins de 16 ans.

Conférences Université pour tous avec la Bibliothèque municipale de Veauche

- ↳ **Les OGM : utilités et risques** : Jeudi 15 octobre 2015
- ↳ **Léonard de Vinci : artiste et savant** : Jeudi 19 novembre 2015
- ↳ **Voyages et découvertes du capitaine Cook** : Jeudi 17 décembre 2015
- ↳ **Antoni Gaudi (1852-1926), le génie du modernisme catalan** : Jeudi 14 janvier 2016
- ↳ **Le Corbusier (1887-1965) : une architecture de lumière** : Jeudi 4 février 2016
- ↳ **Les adages** : Jeudi 3 mars 2016
- ↳ **Le cinéma français sous l'Occupation** : Jeudi 14 avril

Les tarifs proposés sont identiques pour toutes les conférences :

- Tarif plein : **4 euros**
- Tarif réduit : **3 euros** : (liste habituelle des bénéficiaires des TR + adhérents Université pour tous hors antenne de Veauche et hors abonnement Saison culturelle)
- Abonnement cycle annuel conférences UPT : **18,00 euros** les 7 conférences

Le Conseil municipal **approuve** l'application des tarifs donnant droit à l'accès aux spectacles prévus au programme culturel de la Commune tels que proposés dans la liste ci-dessus.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-48 - Activités culturelles - Vote des tarifs Dossier présenté par Madame TISSOT

Madame TISSOT expose à l'assemblée que de nouvelles activités culturelles seront organisées au cours de l'année et qu'il convient d'en fixer les tarifs. Elle propose les tarifs suivants :

- ◆ Activités organisées dans le cadre des conférences Université Pour Tous :
- ↳ **Sortie à Verrières en Forez : visite guidée de la distillerie et des sites de culture de la société Abiessence et transport en autocar jusqu'au site** **7 euros**
- ↳ **Visite culturelle site Le Corbusier Firminy-Vert le jeudi 24 mars 2016 (Car + visite guidée)** **15 Euros**

◆ Activité organisée dans le cadre de la Nuit du Conte :

↳ **Formation de 6 h dispensée par Mamadou SALL, conteur professionnel, dans le cadre de la 2^e nuit du conte, le samedi 4 juillet 2015**

40 euros

Le Conseil municipal **approuve** l'application des tarifs tels que proposés ci-dessus.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-49 - Travaux de réparations diverses confiés au SIEL pour l'année 2015

Dossier présenté par Monsieur DUBOIS

Monsieur DUBOIS expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de poursuivre des travaux de réparations diverses sur le territoire communal au cours de l'année 2015.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la Commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la Commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil général de la Loire, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel :

	Montant des travaux (HT)	%- PU	Participation <u>commune</u>
Réparations diverses Année 2015	50 000,00 €	95 %	47 500,00 €
Total			47 500,00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12.

Le Conseil municipal,

- **prend acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux exposés ci-dessus dans les conditions susvisées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- **approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **décide** d'amortir ce fonds de concours en 15 années.
- **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-50 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 468 m² située à la Cité Saint Laurent

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'opportunité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain située à la Cité Saint Laurent et appartenant à Monsieur Albert GROS.

Ce bien est attenante à un ensemble d'autres parcelles, propriétés de la commune et est cadastré sous le numéro 2538 de la section B et a une surface de 468 m².

Après accord avec le propriétaire, le bien concerné, actuellement libre de toute occupation, serait acquis pour la somme de 7 000,00 €uros avec paiement au comptant.

Madame le Maire précise que cette acquisition de parcelle située vers le bâtiment mis à disposition de la Croix Rouge à la Cité Saint Laurent s'inscrit dans le projet de réalisation d'un chemin piétonnier reliant la gare à la Place Aristide Briand.

Considérant que ce bien est situé au droit de terrains publics communaux et qu'il constitue une opportunité foncière intéressante pour la collectivité,

Le Conseil municipal **approuve** l'acquisition de cette parcelle de terrain dans les conditions énumérées ci-dessus appartenant à Monsieur Albert GROS et **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition du bien concerné qui sera traitée en l'étude de Maître BRUNEL, Notaire à SAINT GALMIER.

➔ **Adopté à l'unanimité**

Dossier n°2015-51 - Budget Commune 2015 - Décision modificative n°1 **Dossier présenté par Monsieur BEGON**

Monsieur BEGON expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'opérer certains virements de crédits.

Il expose que la commune est en train de racheter deux emprunts contractés en 2011 et 2012 à des taux d'intérêts intéressants s'élevant à 1,42 % au lieu de 3,95 % pour l'emprunt de 2011 et à 1,48 % au lieu de 4,36 % pour celui de 2012. Ce rachat permet un gain de 380 000 €uros sur les 10 ans à venir.

Madame le Maire précise que c'est une signature importante et l'amorce d'une politique de désendettement de la Commune. Malgré un nouvel emprunt de 2 000 000,00 €uros, la renégociation de ces emprunts permet une diminution globale des intérêts de 60 000,00 €uros par an dès 2015.

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits suivants :

Budget Commune 2015

Section d'investissement

Dépenses

➔ Compte 166 – refinancement de la dette +2 700 000 €uros

Recettes

➔ Compte 166 – refinancement de la dette +2 700 000 €uros

➔ Compte 1641 – Emprunts en euros + 360 000 €uros

➔ Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement - 360 000 €uros

Section de fonctionnement

Dépenses

➔ Compte 023 – Virement à la section d'investissement -360 000 €uros

➔ Compte 6688 – Autre charges financières + 360 000 €uros

➔ Compte 6688 – Autre charges financières - 40 000 €uros

➔ Compte 66112 – Intérêts courus non échus + 40 000 €uros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.